

2022-2023



ADM-561 (2022-06)

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Juin 2022

REVENU
QUÉBEC

revenuquebec.ca



Cette publication a été rédigée par Revenu Québec.

© Revenu Québec, 2022

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de Revenu Québec.

NOTE

Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
Démarche d'élaboration du <i>Plan d'action de développement durable 2022-2023</i>	4
Orientation gouvernementale 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	5
Objectif gouvernemental 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique	5
Objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics	7
Objectif gouvernemental 1.3 – Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	7
Objectif gouvernemental 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	8
Orientation gouvernementale 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	9
Objectif gouvernemental 4.2 – Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	9
Annexe – Objectifs de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</i> retenus et non retenus	10

MISE EN CONTEXTE

La révision de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* étant reportée à 2023, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) souhaite que cette année en soit une de préparation à la stratégie gouvernementale 2023-2028. Le MELCC a toutefois fixé des objectifs relativement aux trois thèmes suivants, jugés prioritaires :

1. S'approvisionner de façon responsable
2. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
3. Offrir un soutien financier durable

Le *Plan d'action de développement durable 2022-2023* de Revenu Québec se veut donc une mise à jour du dernier plan, qui se concentre déjà sur ces orientations principales de façon à contribuer aux efforts collectifs en matière de développement durable. Seules les cibles ont été modifiées pour tenir compte des progrès réalisés au cours de la dernière année.

L'organisation voit néanmoins en cette année de préparation à la stratégie gouvernementale 2023-2028 l'occasion de poursuivre ses travaux sur les différents enjeux auxquels elle peut répondre et sur les objectifs qu'elle peut réaliser au cours de la période 2023-2027. Les actions qu'elle compte mener dans le cadre du prochain plan d'action de développement durable doivent être réfléchies en fonction, d'une part, de l'effet qu'elles ont sur le bilan de l'organisation et, d'autre part, de la pertinence qu'elles ont pour les parties prenantes. Ces actions confirmeront la place grandissante du développement durable au sein de l'organisation et consolideront la portée transversale de celui-ci par son intégration au plan stratégique 2023-2027.

En outre, Revenu Québec participe à des comités interorganisationnels qui ont pour objectif de faire cheminer à l'échelon gouvernemental les réflexions liées à des enjeux de développement durable.

Démarche d'élaboration du *Plan d'action de développement durable 2022-2023*

Pour remplir sa mission, Revenu Québec mise sur des conduites réfléchies et responsables. Ainsi, pour que ses actions et ses décisions soient empreintes des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, il tenait à ce que l'expertise de l'ensemble des parties prenantes soit considérée dans l'élaboration du présent plan d'action. Pour ce faire, les directions générales ont été consultées pour la mise à jour des cibles. Cette méthode a permis de construire un plan d'action respectant les réalités de tous.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique

Action 1 Développer une saine gestion axée sur le numérique

Revenu Québec participe à la transformation numérique gouvernementale et travaille activement à la transformation de ses activités et de ses processus pour augmenter leur efficacité ainsi que pour réduire leurs effets environnementaux, sociaux et économiques négatifs. Il facilite, par exemple, l'utilisation de la signature virtuelle dans ses formulaires ou la fermeture numérique des dossiers de vérification.

Indicateurs	Cibles au 31 mars 2023
Pourcentage de réduction du nombre de formulaires TP-1 et de guides de la déclaration de revenus imprimés par rapport à 2021-2022	20 %
Taux d'utilisation des services en ligne s'adressant aux entreprises	75 %

Action 2 Améliorer la valorisation des matières résiduelles

Revenu Québec accorde une importance certaine à la gestion des matières résiduelles, de sorte que la hiérarchie des 3 RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination) soit privilégiée.

Indicateur	Cible au 31 mars 2023
Nombre de postes de travail dont le mobilier a été renouvelé et pour lesquels un contrat de valorisation de l'ancien mobilier est prévu	1 000

Action 3 Poursuivre l'électrification du parc automobile de l'organisation

Depuis plusieurs années, Revenu Québec poursuit la transformation de son parc automobile en privilégiant l'achat de véhicules hybrides rechargeables et électriques afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Indicateur	Cible au 31 mars 2023
Pourcentage de véhicules hybrides rechargeables et électriques dans le parc automobile	53 %



Action 4 Réduire les déplacements professionnels

Dans le but de diminuer les émissions de GES liées au transport, Revenu Québec souhaite réduire le nombre de kilomètres parcourus par son personnel lors de ses déplacements professionnels.

Indicateur	Cible au 31 mars 2023
Pourcentage de réduction des kilomètres parcourus par rapport à 2019-2020 ¹	15 %

Action 5 Encourager le recours aux modes de transport actifs et les saines habitudes de vie

Revenu Québec encourage les membres de son personnel à utiliser des modes de transport actifs en leur proposant divers défis tout au long de l'année ainsi qu'en les sensibilisant à la mobilité durable.

Indicateur	Cible au 31 mars 2023
Nombre de participants aux activités et aux défis sportifs	2 250

Action 6 Réaliser des projets d'aménagement, de rénovation et de construction de manière écoresponsable

Revenu Québec dispose de nombreux bureaux à travers la province. Il est alors primordial que ses projets d'aménagement, de rénovation et de construction intègrent le développement durable. Pour cela, le mobilier, les matériaux ou les équipements sélectionnés doivent répondre à certaines exigences de façon à réduire les effets négatifs de ceux-ci sur les trois dimensions du développement durable, de leur fabrication à leur consommation.

Indicateur	Cible au 31 mars 2023
Nombre de projets d'aménagement, de rénovation et de construction intégrant des considérations écoresponsables	3

Action 7 Gérer de façon écoresponsable le parc informatique de l'organisation

Revenu Québec continue de rationaliser son parc informatique. Pour y parvenir, il compte mettre à jour ses règles d'attribution de matériel, réduire la quantité totale d'ordinateurs et d'équipements d'impression en sa possession ainsi que prioriser l'utilisation d'appareils polyvalents.

Indicateurs	Cibles au 31 mars 2023
Nombre de biens informatiques par employé ou employée	1,5 ordinateur par employé(e) 10,7 employé(e)s par imprimante
Durée de vie des ordinateurs	Entre 3 et 4 ans

1. Le mode de calcul se basera sur le nombre de kilomètres parcourus en voiture inscrit dans les demandes de remboursement des frais de déplacement professionnel effectuées par le personnel. L'année 2019-2020 a été maintenue comme année de référence, puisque la pandémie de COVID-19 a imposé le télétravail au cours des deux dernières années et, conséquemment, l'arrêt des déplacements professionnels.



Action 8 Assurer un approvisionnement écoresponsable

En 2021-2022, Revenu Québec concentre ses efforts concernant ses pratiques d'acquisition sur l'achat écoresponsable de produits informatiques. Il travaille également à déterminer d'autres catégories de produits dans le but de se tourner de plus en plus vers des choix écoresponsables.

Indicateur	Cible au 31 mars 2023
Pourcentage des achats de biens informatiques répondant à au moins un critère écoresponsable	35 %

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics

Action 9 Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets d'envergure

Revenu Québec fait de la prise en compte des 16 principes de développement durable un élément incontournable des projets majeurs mis sur pied dans l'organisation. En effet, cet exercice est une étape obligatoire lors du processus de refonte ou de création d'un document normatif ainsi que lors de l'élaboration des dossiers d'affaires.

Indicateurs	Cibles au 31 mars 2023
Pourcentage des documents normatifs de portée générale ou transversale adoptés au cours de 2022-2023 et faisant l'objet de travaux de création ou de refonte majeure ainsi que d'un exercice de prise en compte des préoccupations de développement durable	100 %
Pourcentage des dossiers d'affaires élaborés en 2022-2023 et faisant l'objet d'un exercice de prise en compte des 16 principes de développement durable	100 %

Objectif gouvernemental 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Action 10 Créer une plateforme permanente d'information et de consultation sur les enjeux du développement durable destinée aux membres du personnel

Dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action de développement durable, Revenu Québec souhaite consulter ses parties prenantes internes afin de tenir compte de leurs préoccupations dans les actions qui seront poursuivies.

Indicateur	Cible au 31 mars 2023
Nombre d'employées et d'employés ayant contribué à la détermination des enjeux à retenir pour le prochain plan d'action, soit le plan d'action de développement durable 2023-2027	100



Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action 11 Sensibiliser les membres de l'organisation aux enjeux du développement durable

Tout au long de l'année, Revenu Québec sensibilisera ses membres aux enjeux et aux perspectives du développement durable par le biais de communications, d'outils, de formations ou d'activités. Ces moyens permettent d'augmenter les connaissances des membres du personnel en matière de développement durable et ainsi de faire évoluer leur mentalité et leurs comportements pour qu'ils posent des actions prenant en considération les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

Indicateur	Cible au 31 mars 2023
Nombre d'employées et d'employés formés sur les enjeux du développement durable	200



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectif gouvernemental 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Action 12 Appuyer les organismes partenaires du Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles (SAIPB)

Revenu Québec continue de mettre en place, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, des mesures pour appuyer le SAIPB. Il entend ainsi favoriser la réduction des inégalités pour que les personnes démunies puissent bénéficier des mesures sociofiscales auxquelles elles ont droit.

Indicateurs	Cibles au 31 mars 2023
Mesurer le niveau de satisfaction des bénévoles et des représentants d'organismes à l'égard du SAIPB	Maintenir ou augmenter le taux de satisfaction des bénévoles et des représentants d'organismes obtenu à la suite du sondage de juin 2021
Nombre de contribuables aidés par le SAIPB	Augmenter le nombre de personnes aidées dans le cadre du SAIPB en 2022 par rapport à 2021



ANNEXE

OBJECTIFS DE LA *STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020* RETENUS ET NON RETENUS

Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	Incontournable	Décision
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Oui	Retenu
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Oui	Retenu
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales	Non	Retenu
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Non	Retenu
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Oui	Non retenu*
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie	Non	Non retenu*

Orientation gouvernementale 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	Incontournable	Décision
2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	Oui	Non retenu*
2.2 Appuyer le développement de filières vertes et de biens et de services écoresponsables produits au Québec	Non	Non retenu*
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Non	Non retenu*
2.4 Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Non	Non retenu*
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	Non	Non retenu*



Orientation gouvernementale 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	Incontournable	Décision
3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée	Non	Non retenu*
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société	Non	Non retenu*

Orientation gouvernementale 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	Incontournable	Décision
4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables	Non	Non retenu*
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Non	Retenu
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	Non	Non retenu*

Orientation gouvernementale 5

Améliorer par la prévention la santé de la population	Incontournable	Décision
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	Non	Non retenu*
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	Non	Non retenu*

Orientation gouvernementale 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	Incontournable	Décision
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	Non	Non retenu*
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	Oui	Non retenu*
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	Non	Non retenu*
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	Non	Non retenu*



Orientation gouvernementale 7

Soutenir la mobilité durable	Incontournable	Décision
7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	Non	Non retenu*
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	Non	Non retenu*

Orientation gouvernementale 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	Incontournable	Décision
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	Non	Non retenu*
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	Non	Non retenu*
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	Non	Non retenu*

* Motif qui permet d'expliquer pourquoi Revenu Québec n'a pas retenu certains objectifs gouvernementaux

La décision de Revenu Québec de ne pas poursuivre certains objectifs gouvernementaux dans son *Plan d'action de développement durable 2022-2023* se résume comme suit :

Les responsabilités découlant de sa mission, de son mandat, de ses compétences ou de son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. De plus, Revenu Québec ne contribue pas, pour l'année financière 2022-2023, à certaines activités incontournables mentionnées dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, car ces activités ont été réalisées lors de la mise en œuvre du *Plan d'action de développement durable 2016-2020 révisé*.

